

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2023/05

REUNION DU 11 AVRIL 2023

Etaient présents :

- Monsieur SIGNORET (Président)
- Messieurs CHAOUCHI, CHAUMONT, CHRISMENT, KOCIUBA, NORMAND, LEROY (Vice-présidents),
- Mesdames BERTELOODT, MAHUT (suppléante de Madame DEBONI)
- Messieurs AVERLY, CANOT, CLAUDE J-L, DECOBERT, DELFORGE, DUFLOX, ETIENNE, GRABOWECKI, LANTENOIS, LALLOUETTE, LATOUR, REGNIER, THOMAS, WATHY,

Absents excusés :

- Monsieur BITAM (Vice-président),
- Mesdames DE BONI , LANDART,
- Messieurs BRANZ, CLAUDE P, DALLA-ROSA, DUGARD, FRANCOITTE, JACQUEMART, ROSSATO,

Pouvoirs :

Monsieur BRANZ a donné pouvoir à Monsieur CANOT,
Madame LANDART a donné pouvoir à Monsieur NORMAND,
Monsieur JACQUEMART a donné pouvoir à Monsieur CHRISMENT,

Monsieur DUFLOX est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de votants
32	23	26

Date de la convocation : 30 Mars 2023

Date d'affichage :

APPROBATION DU COMPTE-DU RENDU DU 20 DECEMBRE 2022

Sur proposition de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du Comité Syndical en date du 20 décembre 2022 est **approuvé**.

Résultat du vote : Approbation à l'unanimité

Fait à Charleville-Mézières,
Le 12 Avril 2023

Le Président

F. SIGNORET



⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

⇒ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, article R421-1 du CJA.